

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 18/12/2015
Document certifié conforme
Le Maire,



Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 DECEMBRE 2015

DATE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	:	19
Présents	:	17
Procurations	:	2
Votes	:	19

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Plourivo, sous la présidence de Monsieur Michel RAOULT, Maire.

Etaient présents : M. Michel RAOULT, Maire, Mme Véronique CADUDAL, M. Claude LE HENAFF, M. Jean-Yves DANNIC, M. Jean-Yves TOULLELAN, Mme Sylvie DONNART, adjoints, Mme Marie-Yvonne GEROT, Mme Véronique POTIN-BEAULIEU, M. Alain LE FLOCH, Mme Sylvie LE BARS, M. David LABBE, Mme Magali MESNIL, Mme Brigitte ULLIAC, Mme Jeanne ROLLAND, M. Yves MENGUY, Mme Colette LE ROUX, M. Jean-Luc MORRIS, Conseillers Municipaux.

Absents : /

Procurations : M. Robert LE MOULLEC à Mme Magali MESNIL, Mme Goulvène GUEZOU à M. Jean Yves DANNIC.

Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO secrétaire générale, Mme Soizic THOS stagiaire et les représentants de la presse locale.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H05.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CADUDAL

2015 – 112 / Schéma de coopération intercommunale

Le préfet a présenté le 13 octobre 2015 le projet de coopération intercommunale du département. En ce qui concerne notre territoire, le projet N°8 propose la fusion des communautés de communes de Paimpol-Goëlo, Pontrieux-Communauté, Guingamp Communauté, Pays de Begard, Pays de Belle-Isle en terre et Pays de Bourbriac. Cet ensemble est constitué de 46 communes pour une population de 68 246 habitants.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet avant le 15 décembre, sinon son avis sera considéré comme favorable.

La CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) pourra apporter des amendements au projet préfectoral.

Le préfet adoptera avant le 31 mars 2016, par arrêté, le schéma de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Diverses réunions ont concerné ce projet et le 19 novembre les conseillers municipaux et communautaires de Paimpol-Goëlo ont été invités à une réunion d'échanges sur ce projet.

Ce projet a été jugé majoritairement inacceptable.

Toutefois le conseil communautaire de Paimpol-Goëlo n'a pas été invité à se prononcer sur cette carte.

Il s'agit donc, pour le conseil municipal, de se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

2 motions sont ensuite présentées au vote.

Motion n°1, proposée par M. Michel RAOULT, Maire :

Le conseil municipal souhaite amender le projet selon les éléments suivants :

- que l'ensemble des communes de la communauté de communes propose un projet commun,
- La prise en compte du bassin de vie de Paimpol et de sa façade littorale élargie
- Tenir compte du résultat des rencontres organisées entre les délégués communautaires Paimpol-Goëlo et les représentants des communautés de Lanvollon-Plouha, Leff-communauté, la presqu'île de Lézardrieux et Pontrieux Communauté.
- A défaut, la loi NOTRE prévoit le maintien de l'EPCI de Paimpol en l'état jusqu'à la fin de ce mandat, puisque cette structure compte plus de 15 000 habitants.

Motion n°2 présentée par Mme Jeanne ROLLAND, M. Yves MENGUY, Mme Colette LE ROUX et M. Jean-Luc MORRIS, membres de la minorité :

Il est indispensable de créer un pôle fort entre Lannion et Saint-Brieuc ;

Ce pôle s'articulera autour du Trieux, de la voie de chemin de fer Paimpol-Guingamp et sera une ouverture sur la RN12 à 4 voies et le TGV Brest-Paris, notamment pour nos productions agricoles ;

Pour le réaliser s'uniront les Communautés de communes Paimpol-Goëlo, Lanvollon-Plouha, Pontrieux Communauté et Guingamp Communauté.

Nous souhaitons que puissent s'y rattacher, si elles le souhaitent, les communes de la rive est du Trieux, à savoir Lanmodez, Lézardrieux, Pleudaniel, ...

Dans ce nouvel ensemble, deux pôles également forts seront complémentaires : Paimpol, pôle maritime et Guingamp pôle intérieur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- EMET, à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis défavorable à la carte proposée par le Préfet et la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ;
- REJETTE la motion n°2 par 4 voix pour (Mme Jeanne ROLLAND, M. Yves MENGUY, Mme Colette LE ROUX et M. Jean-Luc MORRIS), 14 abstentions (M. Michel RAOULT, Mme Véronique CADUDAL, M. Claude LE HENAFF, M. Jean Yves DANNIC, Mme Sylvie DONNART, M. Jean-Yves TOULLELAN, Mme Marie-Yvonne GEROT, Mme Véronique POTIN-BEAULIEU, M. Alain LE FLOCH, Mme Sylvie LE BARS, Mme Magali MESNIL, Mme Brigitte ULLIAC) et 1 voix contre (M. David LABBE) ;
- APPROUVE la motion n°1 par 15 voix pour et 4 abstentions (Mme Jeanne ROLLAND, M. Yves MENGUY, Mme Colette LE ROUX et M. Jean-Luc MORRIS) en souhaitant :
 - que l'ensemble des communes de la communauté de communes propose un projet commun,
 - la prise en compte du bassin de vie de Paimpol et de sa façade littorale élargie
 - tenir compte du résultat des rencontres organisées entre les délégués communautaires Paimpol-Goëlo et les représentants des communautés de Lanvollon-Plouha, Leff-communauté, la presqu'île de Lézardrieux et Pontrieux Communauté.
 - à défaut, le maintien de l'EPCI de Paimpol en l'état jusqu'à la fin de ce mandat, comme le prévoit la loi NOTRE puisque cette structure compte plus de 15 000 habitants.

